

LIBERTE, ÉGALITE.

# NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

TROISIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

SEPTIIDI. 7. Pluviôse.

(Ere vulgaire)

Lundi 26 Janvier 1795.

*Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue de MOULINS, n°. 500, au coin de la rue THÉRÈSE. Le prix de la souscription est actuellement, et à compter de 1<sup>er</sup> pluviôse, de 50 liv. par an, de 27 liv. pour six mois, et de 15 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de celles qui s'égarent, et adressées franches au citoyen CHAS-FONTAINE. L'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style.)*

## P O L O G N E.

De Varsovie, le 20 décembre.

*Copie d'un rescript expédié de la part de sa majesté l'impératrice de toutes les Russies, au comte Alexander Suwarow Rymnitzki, en date de Saint-Petersbourg, le 26 octobre 1794.*

Comte Alexander Wazilowitz,

« Vos marches précipitées contre l'ennemi, & vos victoires répétées remportées sur lui, en particulier celle du 6 septembre, près de Kronpitzta, & du 8 près de Brescz, sont des preuves signalées de votre zèle constant pour notre service, de votre activité, habileté & bravoure; & nous vous témoignons, par celle-ci, notre reconnaissance particulière; en signe de laquelle nous vous envoyons une cocarde de chapeau en brillans, & vous gratifions de trois piéces de canon, du nombre de celles que vous avez conquises.

« Invoquant au reste, le secours du tout puissant sur vos entreprises futures utiles à la patrie, je suis votre bienveillante,

Signé, EKATHARINA.

A ce rescript étoit joint la cocarde de brillans, évalués à la valeur de 30,000 roubles.

*Copie d'un rescript, écrit de la main de S. M. l'impératrice de toutes les Russies, au comte Alexander Suwarow Rymnitzki, en date de Saint-Petersbourg, le 19 novembre 1794.*

« M. le général-feld-maréchal comte Alex. Wazilowitz,

« Je vous félicite de toutes vos victoires, ainsi que de la prise des retranchemens de Prag & de Varsovie même.

« Restent pour vous, avec distinction, votre bienveillante,

Signé, EKATHARINA. »

L'adresse écrite de la main de sa majesté même, étoit:

Au général-feld-maréchal comte Alex. Wazilowitz Suwarow Rymnitzki.

A ce rescript étoit joint le bâton de maréchal, en or, garni de pierreries, évalué 60,000 roubles.

## A L L E M A G N E.

Extrait d'une lettre particulière de Hambourg, du 8 janvier.

On parle de paix dans toute l'Europe, parce que toute l'Europe en a besoin; mais personne n'a assigné jusqu'ici le mode convenable à tous d'arriver à cette fin nécessaire de toute guerre. Si, d'une part, les deux cours de Suède & de Danemarck, en leur qualité de neutres, sont proposées pour médiatrices, de l'autre, une partie de l'Allemagne semble désirer que ce soit la cour de Berlin qui se charge de cette médiation difficile. Ce désir singulier indique que la partie de l'Empire qui l'a formé regarde cette cour comme neutre dans la coalition. Et en effet, elle auroit dû toujours l'être; car si d'un côté il lui importe fort peu que la France ait adopté une nouvelle forme quelconque de gouvernement, d'un autre côté elle ne pouvoit avoir aucun intérêt à un agrandissement quelconque de puissance pour la maison d'Autriche, son ennemie naturelle.

Cependant les projets ambitieux annoncés par une faction qui a trop long-tems dominé en France, & qui ne tendoient à rien moins qu'à détruire tous les trônes, à renverser toutes les constitutions, & à conquérir toute l'Europe, avoient imposé à toutes les puissances de cette partie du monde l'obligation de se réunir pour essayer de mettre des bornes à cette dévastation projetée. Les furibons ignorans, qui avoient imaginé le projet de tout conquérir, de tout prendre, dirent au peuple français qu'il devoit tout sacrifier à ce plan inexécutable, tout jusqu'à son commerce de terre & de mer, & à ses moyens intérieurs de subsistances & d'approvisionnement. Il sembloit difficile d'égarer à ce point une nation instruite & éclairée; un genre de tyrannie, inconnu dans les annales de l'his-

toire ancienne & moderne, en vint à bout. Le gouvernement disparut & abandonna ses rênes aux mains de la terreur & de la mort, tout fléchit devant elles, & leurs agents ajoutèrent à un amas épouvantable de crimes & de proscriptions, l'art inconnu jusqu'alors de persuader à ce peuple abusé que les victoires de ses armées étoient le résultat des pillages & des assassinats qu'ils exercoient dans l'intérieur.

Ces victoires se continuèrent au-delà du règne de la terreur, heureusement pour la France & pour l'Europe; mais les ravages du terrorisme avoient formé des plaies larges & profondes sur tout le sol de la nouvelle république. La convention nationale pensa alors que le seul moyen de les fermer étoit de revenir à des idées plus saines & plus sages, tant pour le gouvernement intérieur que pour la politique du dehors : la terreur ne fut plus empreinte, ni sur les principes de la diplomatie, ni sur ceux du gouvernement; la justice la remplaça, & dès ce moment le peuple françois & les nations étrangères aborderent, avec confiance & amour, la représentation nationale, qui ne fut plus regardée comme un écueil entouré de tempêtes, mais comme un phare de justice & de paix.

Cette époque est encore toute récente; & quoiqu'elle ne date que du 9 thermidor, elle a changé à-peu-près les idées de toute l'Europe, malgré les efforts continuels de Pitt pour la retenir sans relâche dans les angoisses & les craintes d'un débordement général des invasions françoises.

L'Allemagne commence à être bien persuadée que si l'Angleterre continuoit à l'épuiser d'hommes & d'argent, il n'en résulteroit contre elle qu'un monopole exclusif de commerce, que cette puissance ne tarderoit pas à développer; au lieu que si la France parvient, comme elle parviendra sans doute, à rivaliser de puissance maritime avec l'Angleterre, il en résultera un avantage immense pour le commerce de tout l'univers.

Il résulte de cette opinion & de ces faits, que les vœux de la plupart des nations commerçantes de l'Europe sont pour la France, & qu'elles regardent unanimement la cessation des hostilités sur le continent comme le gage assuré de la prochaine liberté des mers.

## A N G L E T E R R E.

De Londres.

Suite des débats du parlement.

Sir W. Milner déclare qu'il ne sauroit voter les subsides, attendu que l'objet de la guerre, d'après l'aveu des ministres, est la subversion du gouvernement actuel de France & le rétablissement de la royauté. Le discours du roi fait connoître d'ailleurs que les intentions du ministre sont de ne point traiter avec la république.

M. Pitt répond qu'il n'a jamais voulu dire qu'il ne traiteroit point avec une république, parce qu'il pourroit y avoir une république en France avec laquelle il ne refuseroit pas d'entrer en négociation. Il a seulement voulu dire qu'il ne traiteroit pas avec la république actuelle de France dans les circonstances actuelles.

M. Fox. — Si j'ai bien compris l'honorable ministre, ses expressions portent qu'il peut arriver dans le gouvernement actuel de France des changemens qui justifieroient une négociation de sa part, & que de plus il n'a aucune aversion à traiter avec une république.

M. Shéridan. — Il est de la dernière importance que nous entendions bien la déclaration qu'on vient de faire. La confusion vient de ce qu'on ne met pas assez d'exactitude dans ses expressions lorsqu'on se sert du mot *république*. Il ne faut rien moins que l'entendement supérieur de mon honorable ami (M. Fox), pour comprendre les déclarations du ministre. Il a tellement pris soin d'étendre son explication dans un labyrinthe de mots, qu'il est devenu obscur précisément à proportion de son désir de se rendre clair & intelligible. Lorsqu'il a dit, par exemple, qu'il ne traiteroit point avec *la république actuelle de France dans les circonstances actuelles*, je comprends bien la première partie de cette déclaration; mais quant à la seconde, je n'y entends rien. En effet, ce n'est pas une chose si facile que de déterminer ce qu'on entend par *les circonstances actuelles*; & j'avoue franchement que toutes les fois qu'on se sert de l'expression incompréhensible, mais populaire, de *circonstances existantes*, je suis tout-à-fait embarrassé & confondu. On ne prétend pas sans doute désigner par ces mots la prospérité de l'Angleterre & l'état désastreux de la France. Le seul sens que présentent les expressions de l'honorable ministre, si pourtant il a voulu dire quelque chose, c'est celui-ci: « Il n'y a que deux hypothèses sans lesquelles je consentirois à traiter avec la France:

» 1°. Dans le cas où je réussirois à donner à son gouvernement actuel une forme qui me seroit plus convenable;

» 2°. Dans le cas où les événemens me mettroient à la merci de la France. »

Or, sous tous les points de vue, il est de notre devoir de repousser cette alternative. Quant à moi, je ne vois dans toutes ces phrases qu'une déclaration du ministre, portant que son intention est de rejeter toutes les motions tendantes à amener la paix avec la France.

On demande, après tous ces débats, à aller aux voix sur la question des subsides, les subsides sont décrétés, & la séance se lève.

## H O L L A N D E.

De Bois-le-Duc, le 27 nivôse.

La garnison stathoudérienne de Heusden en est sortie ce matin pour être transférée en Hollande; elle est prisonnière de guerre sur parole & jusqu'à échange, & n'a conservé que ses armes & ses drapeaux; elle est forte de 1000 hommes.

Il ne paroît pas que la ville de Heusden soit endommagée: elle n'a été attaquée qu'avec peu de troupes & du canon de moindre calibre. Elle n'a tenu que trois jours. On prétend que la garnison manquoit de vivres. Si cela est vrai, il est évident que la confusion la plus extrême doit régner dans les moyens de défense des stathoudériens, en négligeant d'approvisionner une forteresse qui, depuis la prise de Bois-le-Duc, étoit de première ligne.

Maintenant tout marche en avant; Cuillemberg a été pris, & toute l'armée du Nord a passé le Leck: tout annonce que les coups les plus décisifs, pour anéantir la faction qui opprime notre patrie, vont être portés.

Depuis deux jours, l'ennemi a commencé à évacuer la province d'Utrecht; tout est replié vers l'intérieur. L'armée stathoudérienne vers Amsterdam, l'armée britannique vers Rotterdam, dans le dessein, sans doute, qu'au

aux premiers, de gagner du temps & de voir l'effet des négociations de paix entamées à Paris par Brantsen & Repelaer.

Les Anglais, si on les pousse vivement, tâcheront de gagner l'embouchure de la Meuse, le port de Hellevoetsluis & l'isle de Goéré. Pour éviter le sort qui les attend d'être *cornwallisés*, ils cherchent à se sauver dans les isles de Zélande, ou bien à s'embarquer pour retourner entièrement chez eux, couverts de l'exécration des Hollandais, mais gorgés pour s'en consoler, des riches dépouilles des paisibles habitans de la Gueldre & de la province d'Utrecht, qui se souviendront long-temps des alliés & des défenseurs du gouvernement stathouderien.

Quoi qu'il en soit, le général en chef Pichegru, de concert avec les autres généraux, prend les mesures les plus sages pour compléter la défaite de nos ennemis communs.

En preuve de l'extrême détresse où se trouve le prince d'Orange, je puis vous dire, qu'avant-hier son adjudant-général Bentink, connu en Hollande sous le nom de Bentink l'Anglais, est arrivé ici auprès du représentant du peuple Portiez ( de l'Oise ), à l'effet de détourner, par les supplications les plus vives, le coup qui le menace, & d'obtenir que les Français ne pénètrent pas plus avant dans le pays. Nous sommes persuadés qu'il perdra ses peines.

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 30 nivôse ( 19 janvier, v. st. )

Toutes les cloches de Bruxelles annoncent depuis ce matin les succès de l'armée du Nord commandée par le général Pichegru. A la faveur de la gelée, cette brave armée, marchant au milieu des inondations glacées, a chassé l'ennemi au-delà du Leck, après quoi elle passa ce fleuve en s'emparant des petites villes qui le bordent. Les troupes alliées furent chassées des lignes de la Grebb, sans qu'elles opposassent une bien forte résistance, tant étoit grande leur terreur. Les républicains, divisés en plusieurs fortes colonnes, se sont emparés d'Arnhem, capitale de la Gueldre hollandaise, & toute cette province est déjà soumise, de même que celle d'Utrecht : les Français y occupent en ce moment, non-seulement cette dernière ville, mais encore Monfort, Rheneuvianne & Amersfoort. Il est impossible de déterminer actuellement, d'une manière précise, la quantité de prisonniers faits dans cette brillante expédition, de même que celle de l'artillerie, des munitions & des bagages. Tout ce que l'on sait de positif à cet égard, c'est que les Français se sont emparés de plusieurs magasins abondamment pourvus de toutes especes de choses. Les généraux républicains évitent la faute faite, dans la conquête de la Hollande, sous le regne de Louis XIV, en marchant toujours en avant en masse, & sans s'amuser à mettre des garnisons dans toutes les places soumises d'un moment à l'autre. Déjà nous apprenons que les colonnes républicaines s'avancent d'Utrecht sur Woorden & de-là vers Amsterdam, qui sera bientôt au pouvoir des Français, pour peu que cette gelée propice continue encore quelques jours. Pendant ce tems-là, d'autres corps marchent sur Oudewater & de-là sur Leyde & la Haye. Les armées coalisées sont dans une telle déroute, qu'elles ne reconnoissent plus la voix de leurs chefs, & qu'elles fayent de toutes parts à la débandade. Les Anglais vont certainement gagner quelques ports, pour se retirer glorieusement chez eux. Si

l'on fait attention à la multitude de batailles & de combats dans lesquels les Français ont été vainqueurs cette campagne, & les conquêtes qui en ont été le résultat, l'on n'en trouvera pas une aussi glorieuse, non-seulement dans les annales de l'Empire français, mais encore dans celles du monde.

F R A N C E.

De Paris, le 7 pluviôse.

Diverses lettres récentes de Marseille, de Bordeaux & de Lyon portent, que les terroristes qui ont regné dans ces communes se flattent de voir incessamment renouveler leur regne; les uns annoncent qu'ils vont à cet effet arriver à Paris en force, & qu'ils ont cependant envoyé déjà des émissaires en avant, pour ranimer le courage ébranlé de leurs freres de sang. Les autres rendent compte de leurs travaux pour réorganiser provisoirement la terreur dans les départemens où elle a regné d'une manière si utile à leurs intérêts particuliers.

Ces détails, consignés dans quelques papiers publics, seroient capables d'allumer les patriotes vrais & paisibles, s'ils ne savoient d'ailleurs que les comités de gouvernement ont l'œil ouvert sur toutes les manœuvres des malveillans, & qu'ils sont déterminés à les réprimer de la manière la plus précise. Cependant il paroît que le moment de déployer la plus grande & la plus prompte fermeté est arrivé pour le gouvernement, puisque tant de malveillans réunissent leur activité perfide, les uns pour échapper au glaive de l'opinion publique, les autres pour relever celui de la terreur sur la partie saine & sage de la nation qui a déjà tant eu à souffrir de leurs méfaits, de leurs fureurs & de leurs dilapidations.

Les deux ministres de Suede & de Berlin, les barons de Staël & de Goltz, qui sont arrivés à Paris, inspirent d'autant plus de confiance, qu'ils se sont montrés dès long-tems affectionnés à la révolution. On assure que le citoyen Barthelemi, notre ambassadeur en Suisse, a été nommé pour passer en la même qualité à Berlin; ce qui accredit d'autant l'opinion d'une paix prochaine avec la Prusse.

CONVENTION NATIONALE.

Présidence du citoyen ROVER.

La convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité des finances, a rendu, dans la séance du 4 pluviôse, le décret suivant :

ARTICLE PREMIER.

Traitemens par mois.	Indemnités par mois.
1000 liv. ....	1.
800. ....	un dixieme . . . . . 80
600. ....	deux dixiemes . . . . . 120
500. ....	trois dixiemes . . . . . 150
400. ....	quatre dixiemes . . . . . 160
300. ....	cinq dixiemes . . . . . 150
200. ....	six dixiemes . . . . . 120
150. ....	sept dixiemes . . . . . 105
100. ....	huit dixiemes . . . . . 80
75. ....	neuf dixiemes . . . . . 67 10'

Les fonctionnaires publics des administrations civiles, & les employés dont les traitemens sont correspondans au tableau ci-dessus, recevront une indemnité provisoire,

placés d'après la classe dans laquelle ils se trouveront placés.

II. Ceux dont les traitemens sont intermédiaires aux différentes classes, recevront une indemnité calculée sur la classe inférieure à leur traitement actuel.

III. Ceux dont les traitemens sont au-dessous de la dixième classe, recevront en indemnité une somme égale à leur traitement actuel.

IV. Les traitemens des fonctionnaires publics & des employés dans leurs bureaux, ainsi que les indemnités accordées par le présent décret, seront payés le dernier jour de chaque mois.

V. L'indemnité accordée en vertu du présent décret aura lieu à compter du premier nivôse dernier; mais ceux qui ont reçu des augmentations dans les administrations de départemens, les feront entrer en compensation de la présente indemnité.

VI. Les commissions exécutives, administrations publiques & tribunaux, feront passer dans le délai d'un mois, aux commissaires de la trésorerie nationale l'état des appointemens des employés dans leurs bureaux, & des indemnités accordées en vertu du présent décret, & les commissaires de la trésorerie nationale présenteront dans le mois suivant, le relevé général desdits états.

VII. Le comité des finances présentera dans une décade, des moyens d'économie qui puissent surpasser les dépenses résultantes du présent décret. Il est autorisé à régler les traitemens qui n'ont point été fixés jusqu'à ce jour.

*Suite de la séance du 5 pluviôse.*

Après avoir décrété le renvoi au comité de sûreté générale de la dénonciation faite contre le président du tribunal révolutionnaire de Brest, l'assemblée a décrété son arrestation provisoire.

Plusieurs membres ont vivement réclamé contre ce décret; ils ont fait sentir que l'arrestation provisoire d'un citoyen qui n'a pas été entendu dans sa défense, & contre lequel il n'y a qu'une accusation fondée sur des pièces qui n'ont pas été examinées, est un attentat à la liberté individuelle.

Charlier a soutenu la même opinion; il a dit que le comité de sûreté générale étoit investi d'une autorité suffisante, soit pour faire arrêter ce citoyen, soit pour le faire traduire au tribunal révolutionnaire; il falloit donc s'en rapporter à lui, & attendre qu'il eût pris connaissance des pièces.

Certes, ce n'est pas sans raison, ajoute Charlier, qu'on vient de vous faire décréter que jamais vous ne traduirez personne au tribunal révolutionnaire, sans un rapport préalable de vos comités; nous n'avons pas oublié la loi du 22 prairial, & l'abus que Robespierre fit de ce tribunal: j'ose penser même que cette institution ne subsistera pas long-tems. Votre justice veut ramener les citoyens égarés au giron de la république: que les autres aillent partager le malheur & la honte de ceux que nos enfans ont si glorieusement combattus. — Vifs applaudissemens.

Charlier demande & l'assemblée décrète le renvoi pur & simple au comité de sûreté générale, qui statuera.

Merlin, de Thionville, dit: « Avant de repartir pour l'armée où je vais avec mon collègue Cavaignac, pour un instant, je dois dire à l'assemblée que l'armée, pénétrée des principes de justice de la convention, ne connoît que la république, pour laquelle elle saura toujours combattre tous les ennemis de la souveraineté du peuple, & qu'elle n'est arrêtée dans sa brillante carrière ni par les fatigues ni par la rigueur de la saison. »

Merlin a demandé l'insertion de la déclaration au bulletin. Mais, a-t-il ajouté, si j'eusse écrit ma déclaration de l'armée, l'insertion n'auroit pas souffert de difficulté, pourquoi en souffrirait-elle parce que j'ai parlé à la tribune? — L'insertion est décrétée.

Fréron a demandé la liberté provisoire de Servan, sans aux comités à examiner sa conduite.

Quelques membres vouloient que cette liberté fût définitive; d'autres membres au contraire ont dit, que comme ministre, Servan devoit être sévèrement recherché dans la conduite qu'il a tenue. Duhem a cité un fait contre lui, relatif au bombardement de Lille; cependant, a-t-il ajouté, je ne m'oppose pas à son élargissement, puisqu'enfin on ne peut pas s'opposer à ce que les aristocrates ne triomphent.

Ces dernières paroles excitent quelque tumulte: l'assemblée enfin décrète la liberté provisoire & renvoie l'examen de la conduite de Servan à ses comités.

*Séance du 6 pluviôse.*

Lakanal demande que l'assemblée fasse participer au décret qui accorde une augmentation de traitement aux fonctionnaires publics, les instituteurs & élèves des écoles normales. — Renvoyé au comité des finances.

Carnot paroît à la tribune; il annonce qu'Amsterdam est pris.

A l'instant l'assemblée toute entière est debout. Tous les chapeaux sont en l'air; les cris de *vive la liberté! vive la république! vivent ses braves défenseurs!* font long-tems retentir la salle.

Carnot reprend la lecture de la lettre. Voici ce qu'elle contient:

« Les Etats-Généraux ont donné l'ordre à toutes les villes fortes d'ouvrir leurs portes à nos troupes; les représentans attendoient la nouvelle de leur entrée à la Haye pour s'y rendre; le stathouder est en fuite avec toute sa famille.

» Tout est en notre pouvoir; les vaisseaux, les chantiers, le trésor, des approvisionnemens & des magasins immenses de toute espèce. Deux représentans arrivent pour donner tous les détails de cette belle victoire.

L'assemblée par acclamation décrète que les armées du Nord & de Sambre & Meus ne cessent de bien mériter de la patrie. Les cris de *vive la république, vive la liberté*, recommencent & se prolongent long-tems.

On demande de toutes parts que la séance soit levée. Elle étoit en effet assez bien remplie; & qui auroit pu s'occuper d'autre chose que de la gloire & de la prospérité de nos armes & de la république?

Le président défère au vœu de l'assemblée, & les députés se séparent au milieu des félicitations & des cris de la joie générale.